



# 2ème Rallye National du Pays du Lin MODERNE-VHC-P.E.A.

Ville d'Hondschoote

27-28-29 Octobre 2023

---

**ASACNF – TOP RACING**

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

---

*Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 2ème Rallye National du Pays du Lin, de la Préfecture du Nord et de la Ville d'Hondschoote, que nous avons pu organiser cette nouvelle édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées à une session, en nombre de passages et à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

**Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours. De votre comportement, dépend l'avenir de notre épreuve.**

Olivier PLANQUE

Président du comité d'organisation

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 16 Octobre_2023 à 24h00 Le cachet de la poste faisant foi
Publication liste des engagés	Jeudi 19 Octobre 2023
Distribution des carnets d'itinéraire <i>Café « AUX EPERONS D'OR »</i> <i>Place du Gal de Gaulle HONDSCHOOTE</i>	Vendredi 20 Octobre 16h00-19h00 Samedi 21 Octobre 08h00-12h00/13h00-18h00 Jeudi 26 Octobre 08h00-12h00
Reconnaisances Session 1	Samedi 21 Octobre 09h00 à 19h00 Dimanche 22 Octobre 09h00 à 18h00 <b>Attention : Restriction page 8</b>
Reconnaisances Session 2	Jeudi 26 Octobre 09h00 à 19H00 Vendredi 27 Octobre 08h00 à 12h00
Vérifications administratives	Vendredi 27 Octobre de 15h00 à 20h30 <b>Salle de la Mairie de REXPOEDE</b>
Vérifications techniques	Vendredi 27 Octobre de 15h15 à 21h00 <b>Place de la Mairie de REXPOEDE</b>
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques <b>Place du Gal de Gaulle HONDSCHOOTE</b>
1ère réunion du collège des commissaires sportifs	Vendredi 27 Octobre à 21h30 <b>Mairie d'HONDSCHOOTE</b>
Publication de la liste des équipages autorisés Publication des heures et ordres des départs	Vendredi 27 Octobre à 22h15 <b>Mairie d'HONDSCHOOTE</b>
Départ du rallye – 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC	Samedi 28 Octobre à partir de 11h00 <b>Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE</b>
Fin de la 1ère étape- 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC	Samedi 28 Octobre à partir de 17h59
Affichage du classement provisoire de la 1ère étape	Samedi 28 Octobre 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Ordre de départ pour la 2ème étape	Samedi 28 Octobre à 23h00 <b>Mairie d'HONDSCHOOTE</b>
Départ de la 2ème étape- 1 <sup>er</sup> concurrent VHC	Dimanche 29 Octobre à partir de 07h30
Arrivée du rallye – 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC	Dimanche 29 Octobre à partir de 14h48 <b>Place du Gal de Gaulle - HONDSCHOOTE</b>
Affichage du classement provisoire	45 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Immédiatement après l'arrivée
Remise des prix	Sur le podium au fil des arrivées

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'**ASACNF** en qualité d'organisateur administratif et le **TOP RACING** en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

### 2ème RALLYE NATIONAL du PAYS du LIN

L'épreuve sera doublée par un rallye de véhicules historiques de compétition (V.H.C) dénommé :

### 2ème RALLYE NATIONAL du Pays du LIN VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **16/05/2023** sous le numéro **3123** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **408** en date du **05/06/2023**

#### Comité d'Organisation (TOP RACING)

Président	: Olivier PLANQUE
Vice-Président	: Philippe VANDAMME
Trésorier	: Stephen PLANQUE
Secrétariat	: Damien VALLEE
Responsable Partenariat	: Philippe VANDAMME
Responsables Relations avec les Maires	: Philippe VANDAMME / Olivier PLANQUE
Responsables Parcours - Road book	: Didier GILBERT / Olivier PLANQUE
Responsable des Officiels	: Damien VALLEE
Responsable des Commissaires	: Jean-Pierre LENGLET
Responsable Sécurité	: Jean-Pierre HOUSSIN
Responsable Communication - Presse	: Vincent SCHRICKE
Responsables Logistique	: Benjamin OBEIN / Catherine HOUSSIN
Responsables Implantation-Matériel	: Jean-Pierre HOUSSIN / Louis ROMMELAERE / Corentin BOULET
Responsable Parcs	: Lionel FLAMENT / Michel SANTRAIN

#### Secrétariat du Rallye

Adresse	: VALLEE Damien : 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY
Téléphone	: 00 33 6 59 06 55 94
E-Mail	: <a href="mailto:rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com">rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com</a>
Facebook	: Rallye du Pays du Lin Organisation

#### **Permanence du Rallye**

Pendant toute la durée du rallye	: P.C. à la mairie d'HONDSCHOOTE : Le numéro de téléphone de permanence sera le <b>06.59.06.55.94</b>
----------------------------------	--

Tableau d'affichage officiel	: du Vendredi 27 Octobre au Dimanche 29 Octobre : Hall de la Mairie d'HONDSCHOOTE
------------------------------	--

#### Organisateur technique

Adresse	: TOP RACING : 37 Rue de l'Abbé Doudermy 59280 ARMENTIERES
Téléphone	: 00 33 7 66 62 10 62
Mail	: <a href="mailto:orgatopracing@gmail.com">orgatopracing@gmail.com</a>

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1 des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## 1.1P OFFICIELS (le numéro de licence et le code d'ASA)

### Sous réserve d'acceptation de la part des membres cités

Observateur de la FFSA	François LANGLET	1559 / 0102
<b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
<i>Président</i>	Guy LERBUT	179771 / 0106
<i>Membre</i>	Angélique GODEFROY	
<i>Membre</i>	Jean François ROUSSELLE	2589 / 0116
<b>Directeur de Course</b>	Michaël LACHERE	58237 / 0112
<b>Directeur de Course Adjoint</b>	Dimitri HUMBERT	205021 / 0112
<b>Directeur de Course VHC</b>	Eugène CITERNE	10415 /
<b>Adjoint à la Direction de Course délégué ES1</b>	Claude ROJ	142485 / 0111
<b>Adjoint à la Direction de Course délégué ES2</b>	Martine PICHELIN	18416 / 0111
<b>Adjoint à la Direction de Course délégué ES3</b>	Patrick PERRIN	6678 / 0112
<b>Médecin chef</b>	Dr Gilles WOLLAERT	
<b>Informatique et Classement</b>	Anita MISSWALD	5763 / 0108
<b>Transmission Radio Ligue</b>	Sébastien DEFRENNE	179789 / 0112
<b>Directeur de Course sur ES 1-3-7-10</b>	Patrick JOVE	128187 / 0112
<b>Directeur de Course sur ES 2-4-6-9</b>	Thomas LEMIRE	35253 / 0111
<b>Directeur de Course sur ES 5-8</b>	Alexis SERIS	16688 / 0116
<b>Responsable vérifications administratives</b>	Laetitia VALLEE	205215 / 0114
<b>Commissaires Techniques Moderne et VHC</b>		
<i>Responsable</i>	Laurent BRAURE	196163 / 0114
<i>Responsable VHC</i>	Bernard POTTIER	5010 / 0112
<i>Commissaires Techniques</i>		
	Stéphane LEULLIETTE	10739 / 0112
	Jean-Michel DESSE	5538 / 0116
	Marc RICHE	2261 / 0116
	Régis THILMANY	110645 / 0111
	Michaël SCHIEPTES	56540 / 0116
<b>Chargés des relations avec les concurrents</b>		
<i>Responsable</i>	Aurélie FERNANDES	6743 / 0102
	Océane POINSENET	126543 / 0111
	Patrick GRENIER	220147 / 0112
<b>Chargé des relations avec la Presse</b>	Vincent SCHRICKE	
<b>Speaker</b>	Dominique HONVAULT	
<b>Voiture Tricolore</b>	François LANGLET	1559 / 0102
	Jean- Marc ROGER	3257 / 0114
<b>Voiture Autorité</b>	Lionel FLAMENT	251045 / 0106
	Olivier PLANQUE	4558 / 0106
<b>Juges des faits</b>	Pascal POINSENET	8910 / 0325
	Véronique POINSENET	8900 / 0325

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits

## 1.2P ELIGIBILITE

- La Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 3)
- Les Championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF)
- Les Challenges de l'ASACNF

## 1.3P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques obligatoires auront lieu le Vendredi 27 Octobre 2023 à partir de **15h00** **Mairie de REXPOEDE et Place de la mairie à REXPOEDE 2°32'23.996"E 50°56'21.279"N.**

Les équipages engagés seront convoqués et **devront respecter** les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (orgatopracing@gmail.com)

**Afin de fluidifier le passage aux vérifications techniques, les voitures devront stationner sur le parking du complexe sportif situé « Allée des sports » à REXPOEDE.**

Les voitures roulantes pourront se rendre aux vérifications en respectant le code de la route.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées sur le parc fermé final et/ou :

**Garage Peugeot « MAREY » 122 Route de l'Europe 59122 OOST-CAPPEL**

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

A l'issue des vérifications un parc gardienné obligatoire sera à la disposition des concurrents après les vérifications techniques.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les voitures de reconnaissance et d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

## ARTICLE 3P . CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5p** Toute personne qui désire participer au 2ème Rallye national du Pays du Lin doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le Lundi 16 Octobre 2023 à 24h00** – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **VALLEE Damien 51 Clos des Hellébores 59496 HANTAY.**

**L'épreuve est ouverte aux concurrents étrangers en possession d'une licence nationale en cours de validité délivrée par leur ASN et présentant une autorisation de leur ASN.**

**3.1.10p** Le nombre des partants admis au départ est limité à **150**, rallye moderne et rallye VHC confondus. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

**3.1.11p** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **506,00€** comprenant les 6 € du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France
- sans la publicité facultative des organisateurs à **1006,00€** comprenant les 6 € du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

**Remise de 5% sur l'engagement si l'équipage complet à bord est licencié ASACNF**

**Les chèques devront être établis à l'ordre de : orgatopracing**

**Ils seront encaissés à la clôture des engagements**

**3.1.12p** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote
- Licences du pilote ET du copilote
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule
- 1<sup>ère</sup> page du passeport technique
- La fiche de renseignements d'assistance

**Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente**

**De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

### **3.2.9P EQUIPAGES**

**3.2.10p** Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

#### **Retrait de licence (règlement médical)**

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### **3.3P ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **2<sup>ème</sup> Rallye national du Pays du Lin** partira après la dernière voiture **VHC**.

**Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape. Les pénalités de la 1<sup>ère</sup> étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2<sup>ème</sup> étape.**

## **ARTICLE 4P . VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévu à cet effet à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé dans le carnet d'itinéraire)

**Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation et il formellement interdit de faire des traçages au sol pour réservation d'emplacement.**

**La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 40m<sup>2</sup> par voiture + 40m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

**Tout ravitaillement en carburant est interdit sur les secteurs de liaison.**

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres sous peine d'une amende.

Dans les parcs d'assistance, la pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche sous la voiture et le camion d'assistance est fixée à 200€.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

La vitesse des véhicules d'assistance et des voitures des concurrents dans les parcs d'assistance est limitée à 30km/h

***Les entrées des véhicules d'assistance se feront le vendredi 27 Octobre à partir de 14h00  
(Placement par numérotation. Contacter le responsable Tél : 06 98 03 05 81)***

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des vignettes spécifiques devront impérativement être mises sur le pare-brise.

Un parc à plateaux et remorques est organisé à proximité du parc d'assistance à **HONDSCHOOTE** (emplacement précisé sur le carnet d'itinéraire) Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc à plateaux est interdite.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant les plateaux des concurrents.

#### 4.8P GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation est considérée comme une mesure de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications administratives contre **une caution de 200€ en chèque à l'ordre d'orgatopracing** ou en espèce.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collègue des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu **50,00€** de frais administratifs.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. course, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés en colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

## ARTICLE 5P . PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DESCRIPTION

Le **2ème Rallye national du Pays du Lin** représente un parcours total de **335,12 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **177,84 km** dont **29,820 km** en ES

- Etape 2 : **157,28 km** dont **69,200 km** en ES

Il comporte 10 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de **99,020 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3	LE MEULEN VELD	6,050 Km	X2	12,100 Km
ES 2.4	LE RONSBERG	8,860 Km	x2	17,720 Km
ES 5.8	LE COQ GAULOIS	10,080 Km	x2	20,160 Km
ES 6.9	LE FORT AUX CHEVRES	9,520 Km	x2	19,040 Km
ES 7.10	LES ARCHERS	15,000 Km	x2	30,000 Km

**Les ES 2/4 et 6/9 se déroulent en boucle. Les départs seront donnés à la discrétion du Directeur de course dans la minute suivant l'heure idéale. Le nombre de boucle est de 1.**

**Si le concurrent effectue plus d'une boucle, le temps retenu sera celui réellement réalisé.**

**S'il n'effectue pas la boucle, le temps retenu sera le plus mauvais temps réalisé normalement par le dernier concurrent, augmenté d'une pénalité de 1mn.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.**

**Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.**

**6.2.1P** Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévues ci-dessus. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer lors de la prise du carnet d'itinéraire à quelle session ils souhaitent participer.

**Les reconnaissances des ES 2 et 6 (ES en boucle) sont limitées à 2 passages**

**Les reconnaissances des ES 1, 5 et 7 sont limitées à 3 passages**

<b>1ère session :</b>	<b>Samedi 21 Octobre 2023</b>	<b>de 09h00 à 19h00</b>	<b>ES étapes 1 et 2</b>
	<b>Dimanche 22 Octobre 2023</b>	<b>de 09h00 à 18h00</b>	<b>ES étapes 1 et 2</b>
<b>2ème session :</b>	<b>Jeudi 26 Octobre 2023</b>	<b>de 09h00 à 19h00</b>	<b>ES étapes 1 et 2</b>
	<b>Vendredi 27 Octobre 2023</b>	<b>de 08h00 à 12h00</b>	<b>ES étapes 1 et 2</b>

**Reconnaissance interdite le dimanche 22 Octobre 2023 sur ES 2/4 pour raison de fête locale**

Un carnet de contrôle des reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le Vendredi 27 Octobre, au CH d'entrée des vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le carnet d'itinéraire (départs et arrivées). Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

**6.2.2P** Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DU PAYS DU LIN RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

**6.2.5P** Le carnet d'itinéraire sera à retirer au Café « **AUX EPERONS D'OR** » Place du Général de Gaulle à **HONDSCHOOTE** aux dates et horaires suivants :

**Vendredi 20 Octobre de 16h00 à 19h00**  
**Samedi 21 Octobre de 8h00 à 12h00/13h00 à 18h00**  
**Jeudi 26 Octobre de 08h00 à 12h00**

## **7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :

- Chasuble rouge : Directeur d'épreuve
- Chasuble bleue : Chronométrage
- Chasuble blanc : Médecin et infirmier(e)
- Chasuble orange : Commissaire de route
- Chasuble rouge : C.R.A.C.
- Chasuble orange avec l'inscription : Chef de poste
- Chasuble verte : Média

**7.3.5P** Le pointage des carnets de bord aux CH ainsi qu'aux départs et aux points Stop se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule.

### **7.5.16P INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE**

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

### **7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Conforme au règlement standard de la FFSA



### 7.5.17.4P ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

**03.21.81.47.19**

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

### 7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collègue des commissaires sportifs.

### 7.2.19P CHICANE-K5C-PLOT PLASTIQUE

Tout concurrent qui court-circuitera une chicane, déplacera un ralentisseur K5C ou un plot plastique pour quelque motif que ce soit se verra infligé **une pénalité de 30 secondes par infraction** sur rapport du commissaire en poste.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

**Au-delà de 100 partants, Moderne et VHC confondus, une remise des prix en espèce sera effectuée et expédiée par courrier après le rallye (prix non cumulables)**

**En deçà de 100 partants, Moderne et VHC confondus, la remise des prix en espèce sera réduite de 50%**

Classement General	1er	2ème	3ème
	525€	260€	130€

Classement par classe	1er	2ème	3ème	4ème
Plus de 10 partants	500€	250€	125€	65€
De 6 à 10 partants	500€	250€	125€	
De 4 à 5 partants	250€	125€		
De 1 à 3 partants	250€			

**Coupes ou trophées** : La remise des coupes ou trophées se fera sur le podium, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

# Rallye National du Pays du Lin VHC

## Ville d'Hondschoote

### 27-28-29 Octobre 2023

### ASACNF – TOP RACING

## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2023 des rallyes VHC

Le **2ème Rallye National du Pays du Lin VHC** est organisé en doublure du **2ème Rallye National du Pays du Lin**. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

#### 1.1P. OFFICIELS *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course : *Eugène CITERNE*

Commissaire technique : *Bernard POTTIER*

#### 1.2 P. ELIGIBILITE

Le **2ème Rallye National du Pays du Lin VHC** compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2023 (Coef.2) pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASACNF.

### ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **2ème Rallye National du Pays du Lin VHC** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 16 Octobre 2023 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **VALLEE Damien 51 Clos des Hellébore 59496 HANTAY**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés au **2ème Rallye National du Pays du Lin VHC** est fixé à **25** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au **2ème Rallye National du Pays du Lin** (**125** voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au **2ème Rallye National du Pays du Lin VHC** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les **150** voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **436,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France
- - sans la publicité facultative des organisateurs à **981,00€** comprenant les 6€ du challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France
- 

**Remise de 5% sur l'engagement si l'équipage complet à bord est licencié à l'ASACNF**

**Les chèques devront être établis à l'ordre de : orgatopracing**

**Ils seront encaissés à la clôture des engagements**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire du Pilote ET du Copilote
- Licence du Pilote ET du Copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1<sup>ère</sup> page du passeport Technique Historique (PTH).
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- La fiche de renseignements d'assistance

### **3.3 P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 2<sup>ème</sup> Rallye National du Pays du Lin VHC partira **le Samedi 28 Octobre pour la 1<sup>ère</sup> étape à 11h00** et **pour la 2<sup>ème</sup> étape le Dimanche 29 Octobre à 07h30.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2023.

### **4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 ( de 1947 à 1990)ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

### **4.9P. GEOLOCALISATION**

Identique au règlement du rallye moderne

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Identique au règlement du rallye moderne

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2023.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Conforme au règlement standard FFSA.

**Prix en espèces:** Non applicable.

**Coupes ou trophées :** La remise des coupes ou trophées aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

